

LGM CATA CLUB
Yacht Club de la Grande-Motte26 & 27 Mars 2022

4

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES & INSCRIPTION

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

Les règles d'équipement pour les voiliers (REV)

1.2 Concurrents résidant en France :

- Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :
 - leur licence Club FFV mention « Compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - leur licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an;
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers :

Chaque membre de l'équipage ne possédant pas de licence FFVoile doit présenter au moment de son inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

1.3 Heure légale du coucher du soleil : 19h00

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le WhatsApp de l'épreuve Cata Cup 2022.

Cata Cup 2022
Groupe WhatsApp



4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à l'entrée du parc adhérents catamaran du Yacht club – côté plage.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses : 26-27 Mars 2022

Date	Confirmation d'inscription : 9h00 - 12h00		Classe
Samedi 26 Mars 2022	Briefing compétiteurs	1 ^{er} signal d'avertissement	C1,C2,C3,C4
	13h00	14h30	
Dimanche 27 Mars 2022	9h00	10h30	
	Remise des prix : 17h30		

6.2 Nombre de courses :

Classes	Nombre de courses par jour	Maximum par jour
C1,C2,C3&C4	De 1 à 6	6 courses maximum pour toutes les séries

8 Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve pour toutes les séries.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4 Dimanche 27 Mars 2022 : Aucun signal d'avertissement sera donné après 15h30

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- C1, C2 & C3:** Pavillon avec le logo « Hobie-cat » à fond blanc
C4 : Pavillon avec le logo « Hobie-cat » à fond Jaune

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** - ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sera définis en annexe.
- 9.2 Au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, par une flamme numérique correspondante au parcours à effectuer et si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.
- 9.3 Description du parcours 1 : Départ - Bouée 1 (à laisser a babord) - Bouée 2 (à laisser a babord) - Bouée 3T/3B (constituent une porte) - Bouée 2 (à laisser a babord) - Bouée 3B (à laisser a babord) - Arrivée
- Description du parcours 2 : Départ - Bouée 1 (à laisser a babord) - Bouée 2 (à laisser a babord) - Bouée 3 (à laisser a babord) - Bouée 1 (à laisser a babord) - Bouée 3 (à laisser a babord) - Arrivée

10. MARQUES

Parcours	Arrivée	Changement de parcours
Bouées tétraédriques <u>Rouges</u>	Bouées tétraédriques <u>Blanche</u>	Bouées tétraédriques <u>Jaune</u>

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** - ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité babord.

12.2 Description de la procédure de départ

H-10	Envoie du Pavillon Orange
H-5	Envoie du Signal d'avertissement
H-4	Envoie du Signal Préparatoire (P,I,U ou Noir)
H-1	Affalé du Signal Préparatoire (P,I,U ou Noir)
H-0	Affalé du Signal d'avertissement

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine dès que possible. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Les bateaux doivent passer entre un bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche. (Ceci modifie la règle 28.1)

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la règle 32 des RCV (2021-2024).

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les catégories C1, C2, C3 & C4 la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1
Toutes	30 minutes	60 minutes	15 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation.
Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le WhatsApp de l'épreuve.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau des régates situé à l'entrée du club house, au bureau des régates.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé du YCGM. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le WhatsApp de l'épreuve.
- 17.4 En cas d'empêchement, pour les demandes d'instruction, de réclamation, les instructions pourront se faire, dans les plus brefs délais, et au plus tard dans la semaine qui suit, par tous moyens que le jury jugera utile, présentiel ou visioconférence.

18. CLASSEMENT

- 18.1 2 courses doivent être courues et validées afin que la LGM Cata Club soit validé
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand 4 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le classement général de l'épreuve se fera en intersérie temps sur temps. Si une série rassemble plus de 7 bateaux, un classement spécifique sera réalisé par extraction du classement général.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "H", un élargement sera mis en place, pour chacune des classes admises à courir. [NP]
- Cet élargement est obligatoire pour tous les concurrents, au départ sur l'eau et au retour à terre.
 - L'élargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour.

- Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ sur l'eau auront une pénalité de 50% des points de la première course du jour.

- Les concurrents qui n'ont pas élargé au retour à terre auront une pénalité de 50% des points de la dernière course du jour.

- Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ et au retour à terre seront DNC pour toutes les courses du jour, sans instructions.

- Heures limites pour élarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations, après la dernière course du jour.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course. [DP] [NP]

Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.

Tout concurrent quittant le site de la régates pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régates avant le premier départ.

19.4 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.

Le canal VHF de la régates déclaré sera le 77.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. [DP]

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés :

- Le bateau Comité de Course : Yacht Club de la Grande-Motte + Arbitre

23. ACCOMPAGNEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera. *[DP] [NP]*

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMPLACEMENT

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau *[DP]*

26. PRIX

Des prix pourront être distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

27. DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 27.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice (le Yacht Club de la Grande Motte) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

- 27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :
- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
 - b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
 - c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
 - d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
 - e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
 - f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
 - g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DESIGNES :

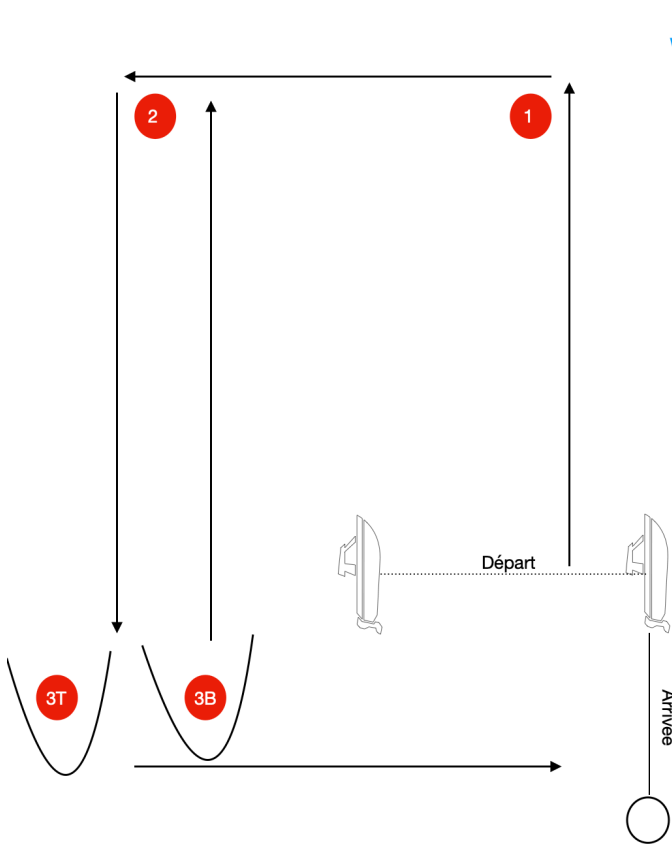
Président du comité de course :	Mathieu MAUDET (Comité de Course Régional FFVoile)
Comité de course Adjoint :	Hervé TOURNASSAT (Comité de Course Régional FFVoile)
Comité de course Stagiaire :	Jean-Étienne JACOLIN (Stagiaire Comité de Course Régional FFVoile)
Président du jury :	Mathieu AUREJAC (Jury Régional & Umpire National FFVoile)
Commissaire aux résultats :	Mariette ELBEZE (Commissaire FFVoile)

Yacht Club de La Grande Motte
 Esplanade Jean Baumel
 34280 – La Grande Motte
 +33 467 561 910
 Site internet : <http://www.ycgm.fr/>
 E-mail : regates@ycgm.fr

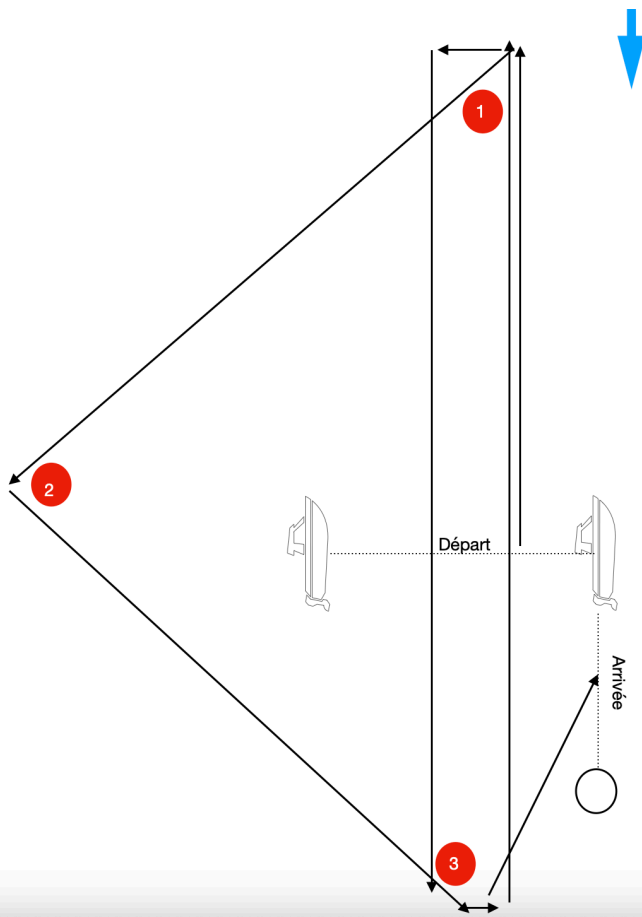
ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PARCOURS



PARCOURS 1



PARCOURS 2